

Comment va se dérouler la collecte ?

Chaque foyer est doté d'un bac avec couvercle rouge et d'un bac couvercle jaune, muni d'une puce électronique. Cette puce permettra l'identification lors de la collecte.

Attention : Au 1^{er} Juillet 2018 seul les nouveaux bacs seront collectés.

Le bac est la propriété de la Communauté de Communes. Le suivi et le changement des bacs en cas de détérioration sont assurés par un agent de la Communauté de Communes.

Explications

1 Bac rouge équipé d'une puce électronique



2 Lecture de la puce lors de la collecte des bacs



4 Une redevance individuelle est établie en fonction du nombre de personnes au foyer et du nombre de présentations du bac à la collecte



3 Les données sont téléchargées dans la base informatique

↳ Le bac équipé d'une puce est collecté par un camion de collecte muni d'un équipement d'identification de puce.

↳ Le bac est identifié lors de la levée et les informations collectées sont transmises à un logiciel de gestion qui répertorie toutes les levées.

↳ A la fin du semestre, les données sont envoyées à la collectivité qui édite la facture.

Guide Redevance Incitative

Un principe de collecte simple et au plus près de la réalité d'utilisation du service de collecte des déchets



*Je trie mes ordures,
Je maîtrise ma facture !*

Communauté de Communes
De l'Aire à l'Argonne

42 rue Berne - 55250 BEAUSITE

Tél : 03.29.70.61.17

Mail : environnement@cc-aireargonne.fr

Web : www.cc-aireargonne.fr

Communauté de Communes



Ne pas jeter sur la voie publique

Qu'est-ce que la RI (Redevance Incitative) ?

De la REOM...

Actuellement, le service déchets ménagers de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne est financé en partie par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), qui est calculée en fonction du nombre d'habitants par foyer et de la revente de matériaux.

Ainsi, deux familles similaires (même nombre de personnes dans le foyer), qu'elles trient ou non, payent la même REOM. Les bons gestes ne sont pas récompensés.

à la RI !

La RI (Redevance Incitative) prend en compte la production de déchets non triés. Il s'agit d'un système plus équitable pour tous.

Objectifs

Mieux trier les déchets, agir pour l'avenir et maîtriser davantage sa facture !

Pourquoi la Redevance Incitative ?

Trier ses déchets est un geste éco-citoyen qui permet la réutilisation et le recyclage des matériaux composant nos déchets. Ainsi, nous contribuons à protéger les ressources naturelles de la planète qu'il s'agisse des ressources énergétiques fossiles ou des matières premières.

Qui est concerné par la RI ?

- Tous les ménages sont redevables (*propriétaires, locataires ou maisons secondaires*).
- Les professionnels (*entreprises ou administration*) sont également soumis à la redevance.

Composition de la facture ?

Composition de la facture semestrielle

PART FIXE

- Abonnement au service (*collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des recyclables, accès aux déchèteries, outils de prévention, communication...*)

- Mise à disposition d'un bac à ordures ménagères selon la taille du foyer + mise à disposition d'un bac de tri + un nombre forfaitaire de levées



PART VARIABLE

- Levées supplémentaires du bac à couvercle rouge (*au-delà du nombre forfaitaire inclus dans la part fixe*)

Partie	Description	Montant HT	Montant TTC
Partie fixe	Abonnement au service	100,00	110,00
Partie variable	Mise à disposition de bacs	50,00	55,00
Total		150,00	165,00

Chaque redevable devra s'acquitter au minimum de la part fixe et éventuellement de la part variable en fonction du nombre de présentations du bac à couvercle rouge à la collecte.

Démarrage de la comptabilisation des levées dès le 1^{er} juillet 2018, avec facturation test pendant 6 mois. Vous recevrez une facture factice simulant le montant que vous auriez dû payer avec le passage à la redevance incitative et votre facture classique à acquitter basée sur le système de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.



Facturation à blanc effective au 1^{er} juillet 2018
Facturation du nouveau système au 1^{er} janvier 2019

Quelques astuces pour alléger ma facture

- Je composte mes déchets organiques ou ... j'adopte des poules
- J'utilise les services des déchèteries de Vaubecourt et Ville devant Belrain pour y déposer la plupart des gros déchets ou objets
- J'achète des produits peu emballés ou en vrac
- J'adapte mes achats aux besoins de mon foyer pour éviter le gaspillage alimentaire
- Je donne ou revends les objets dont je n'ai plus l'utilité, cela est possible dans la zone de libre-échange de la déchèterie de Ville devant Belrain
- Je répare les objets cassés
- Je loue le matériel dont j'ai un usage occasionnel